

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS DE L'UCA**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 19 JUIN 2020,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu la délibération n°2019-09-27-07 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne en date du 27 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'Université Clermont Auvergne en date du 15 juin 2020 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Cette délibération vise à modifier les montants socles de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans le cadre du RIFSEEP mis en place à l'UCA pour certaines catégories de personnels (catégories C et B).

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

La délibération n° 2019-09-27-07 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne en date du 27 septembre 2019 est modifiée comme suit :

CATEGORIE	ITRF	ATSS	BIBLIOTHEQUE	SANTE SOCIAUX	MONTANTS AU 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Catégorie A	IGR hors classe	Attaché d'administration de l'Etat hors classe (+DDS)	Conservateur général		792€
	IGR 1 <sup>ère</sup> classe		Conservateur en chef		742€
	IGR 2 <sup>ème</sup> classe		Conservateur Classe normale		668€
	IGE hors classe, (intégration IGE 1C)	Attaché principal d'administration de l'Etat	Bibliothécaire hors classe	Infirmier hors classe	570€
	IGE 2 <sup>ème</sup> classe	Attaché d'administration de l'Etat	Bibliothécaire classe normale	Infirmier classe normale et supérieure	469€
	ASI			Assistant service social principal	420€
Catégorie B	TCH classe exceptionnelle	SAENES classe exceptionnelle	BIBAS classe exceptionnelle		400€
	TCH classe supérieure	SAENES classe supérieure	BIBAS classe supérieure		400€

	TCH classe normale	SAENES classe normale	BIBAS classe normale		400€
Catégorie C	ATRF C3 (ex E6)	ADJAENES C3 (ex E6)	Magasinier C3 (ex E6)		300€
	ATRF C2 (ex E4 et E5)	ADJAENES C2 (ex E4 et E5)	Magasinier C2 (ex E4 et E5)		300€
	ATRF C1 (ex E3)	ADJAENES C1 (ex E3)	Magasinier C1 (ex E3)		300€

**Ces montants sont des montants socles et s'entendent bruts, en euros et pour une quotité de travail de 100%**

**Article 2 :**

Les modifications prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Membres en exercice : 37  
Votes : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions: 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION A  
DISTANCE 2020-06-19-04

TRANSMIS AU RECTEUR : 23/06/2020

PUBLIE LE : 23/06/2020

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*